

Orthophonistes

Pourquoi participer à une CPTS ?



L'intérêt pour vous, c'est de :

- ▶ Favoriser la création de réseaux de coordination professionnelle
- ▶ Faciliter le repérage
- ▶ Fluidifier les parcours de soins
- ▶ Valoriser les actions de prévention
- ▶ Développer les liens entre professionnels et entre les différentes professions





523 orthophonistes adhèrent à la CPTS de leur territoire

Vos actions en région :

- Amélioration de la prise en soins des troubles du neuro-développement,
- Prévention petite enfance,
- Sensibilisation à l'exposition aux écrans,
- Prévention de l'épuisement des aidants familiaux

“ Témoignages

Nadia GUZDA, orthophoniste, membre de la CPTS Littoral en Nord (Nord, 59) :

Au sein de la CPTS Littoral en Nord, le groupe de travail sur la sortie d'hospitalisation à par exemple permis l'écriture d'une charte entre les structures hospitalières et les professionnels libéraux.



Valérie PIHEN, orthophoniste, membre de la CPTS BBH (Nord, 59) :

Les orthophonistes du territoire ont facilement trouvé leurs places dans les différents groupes interprofessionnels de travail, comme par exemple sur les soins non programmés ou les rapports avec l'HAD, mais également sur les prévention/formation, l'attractivité du territoire ou encore l'échange de pratiques.



À vous de jouer !

Si vous souhaitez :

- ▶ Partager les actions de votre CPTS et/ou savoir si un projet existe sur votre territoire, contactez-nous :

inter-cpts-hdf@urpsml-hdf.fr

- ▶ Échanger avec des représentants de votre profession, contactez votre URPS :

urps.ortho.hdf@gmail.com

Pour plus d'informations
sur les CPTS →

